Le Monde

# Cabanes sur pilotis contre espèces protégées : un projet touristique divise en Ariège

Riverains et environnementalistes s'opposent au concept touristique envisagé dans le « calme absolu » des berges du lac de Montbel, près de Foix.

Par Audrey Sommazi(Montbel [Ariège], envoyée spéciale)

Publié aujourd'hui à 07h00, mis à jour à 09h02
Temps de Lecture 4 min.

Le lac de Montbel, en Ariège. BRIGITTE MERLE / PHOTONONSTOP

Assis sur leurs chaises de camping, deux retraités originaires de la Manche prennent un bain de soleil au bord du lac de Montbel, en Ariège, sur lequel veille, du haut de ses 2 348 mètres, le pic de Saint-Barthélemy, au sommet encore enneigé. Concentrés sur leur lecture, ils ne voient pas les barques des pécheurs glisser sur l'étendue d'eau d'un bleu profond, ne prêtent pas attention au coassement des rainettes méridionales. Tout est tranquille en apparence, mais le feu couve. Depuis plusieurs mois, deux camps irréconciliables s'affrontent autour d'un projet de construction de vingt-cinq cabanes sur pilotis sur les berges de la réserve d'eau, en lisière de forêt.

Les associations de défense de l'environnement sont vent debout contre ce concept touristique présenté comme un « éco-domaine » par Coucoo, l'entreprise porteuse du projet. Laurence Bourgeois, membre du collectif de riverains « A pas de loutre », ouvre les hostilités : *« Il y a des zones à protéger. Et ce projet ne correspond pas à l'urgence climatique ni à la protection de la biodiversité. »* Gilbert Chaubet, porte-parole du comité écologique ariégeois, enfonce le clou. *« Ce projet est de la pure urbanisation. Les cabanes dont disséminées sur 2,5 kilomètres et créent de la nuisance par leur fonctionnement »*, affirme cet Ariégeois pure souche, qui craint que la lumière et le bruit perturbent les animaux.
Car aigrettes garzettes, grandes aigrettes, foulques, grèbes huppés, hérons cendrés et 155 autres espèces viennent se nourrir dans cette zone, se reposer et y nicher en période de nidification. Et, parmi elles, quarante-cinq figurent sur la liste rouge nationale des espèces menacées. La loutre, le triton marbré et la chauve-souris en font partie.

## Parking et piscine

Mise en eau en décembre 1984, cette étendue artificielle, d'une superficie totale de 550 hectares et de 60 millions de mètres cubes d'eau, se compose d'une zone principale variable destinée à l'irrigation agricole et au soutien d'étiage du fleuve Ariège, de son affluent l'Hers et de la Garonne. Le lac comporte une seconde entité à niveau constant, séparée par une digue. Et, c'est dans cette partie, la plus sauvage du site, que Coucoo a prévu de faire son sixième nid, en investissant de 4 à 4,5 millions d'euros.
Outre les cabanes, cette entreprise, déjà implantée en Franche-Comté, dans l'Oise et sur le Territoire de Belfort, prévoit de construire dans cet endroit reculé d'Ariège un bâtiment d'accueil de 450 m², un parking d'une quarantaine de places et, pourquoi pas, une piscine à débordement. *« Nous sommes considérés comme des envahisseurs assoiffés d'argent et des bétonniers. C'est dommage, et c'est faux »*, rétorque Gaspard de Moustier, codirigeant de la société avec Emmanuel de La Bédoyère. L'entrepreneur trentenaire préfère opposer à ses détracteurs des *« arguments écologiques et scientifiques »*, en s'appuyant sur les observations menées par le bureau d'études en écologie Nymphalis. Dans ses conclusions, ce rapport de 150 pages indique que *« le projet n'est pas de nature à porter atteinte à l'état de conservation des habitants et des espèces »*.
Tout commence en 2018. L'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel (IIABM), propriétaire et gestionnaire du lac et des francs-bords, lance un appel à projet pour aménager une structure touristique sur le versant nord du lac. Sollicités par l'Agence Ariège Attractivité, chargée du développement du département, les entrepreneurs, qui n'avaient jamais mis les pieds dans ce département, sont emballés par le lac, ses paysages et *« son calme absolu »* à 30 kilomètres à vol d'oiseau de la préfecture Foix et de l'autoroute. Unique candidat, Coucoo voit son projet retenu, avec le soutien de la communauté de communes du Pays de Mirepoix et du village de Montbel.

## « Personne n'y va, à part quelques pêcheurs »

Pour permettre au projet de démarrer, la mairie de Montbel doit procéder à la révision de son plan local d'urbanisme (PLU) et inviter les habitants à lire l'enquête publique, close le 29 novembre 2020. *« C'est là que les choses se sont enflammées »*, raconte, en soupirant, Pierre Terpant, le maire (sans étiquette) de ce village de 110 habitants, sur les hauteurs du lac. *« Ce qui me chagrine, c'est que des néoruraux refusent de partager un espace qui ne leur appartient pas. Or, c'est tout sauf une "zone naturelle" réservée »*, fulmine l'édile, élu depuis 1995. *« Je vais m'y promener, mais personne n'y va, à part quelques pêcheurs. Et il faut faire de vrais efforts pour voir deux colverts et une grenouille »*, lance-t-il sans ironie. Or, pour lui, ce projet est une solution créatrice d'une vingtaine d'emplois et de *« richesse économique »*.

En août 2020, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) d'Occitanie s'en mêle et demande une étude d'impact aux porteurs de projet qui déposent, à leur tour, un recours gracieux, obtenu en octobre 2020. *« Coucoo a apporté des éléments, inscrits dans un plan de gestion environnementale qui précise la gestion des déchets et de l'eau, mais aussi comment elle prévoit d'adapter l'éclairage pour ne pas effrayer les insectes, et le bruit pour ne pas effaroucher les animaux nocturnes comme les chiroptères »*, justifie Stéphanie Lefort, sous-préfète de Pamiers.

Cependant, alors que les demandes du permis d'aménagement et du permis de construire déposées sont en phase d'instruction, une question n'est toujours pas tranchée : *« Existe-t-il, oui ou non, une loutre d'Europe sédentaire* [dans cette zone] *? »*, s'interroge Sylvie Feucher, la préfète de l'Ariège. La société dispose de quatre mois pour faire de nouvelles investigations à l'aide de pièges photographiques.

Mais, sans attendre les conclusions de ces études plus poussées, cinq associations environnementales ont, en mars 2021, mis en demeure le préfet de l'Ariège d'enjoindre à Coucoo de déposer un dossier de demande de dérogation au titre de la destruction des espèces protégées. En avril, elles ont également déposé un recours gracieux à l'encontre de la délibération du 9 février 2021, qui valide la révision du PLU. Empêcher physiquement le chantier de débuter est une autre possibilité envisagée.

Audrey Sommazi(Montbel [Ariège], envoyée spéciale)